

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 1er octobre 2020

ACTE D
0 6 0CT. 2020

PREFECTURE

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2020-57 DES BOUC

PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane
BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre
DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER - M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Christian ESTROSI par M. Michel BISSIÈRE M. Geoffrey DAVID par M. Philippe VARDON

ÉTAIENT ABSENTS

M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMEOUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade, dont notamment l'article 1^{er} desdits statuts,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 portant sur le budget primitif 2020,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

Vu la délibération N°2020-41 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur l'adoption du budget supplémentaire,

Considérant :

- Qu'à la suite de la concertation menée en 2019 avec l'ensemble de la filière cinéma et audiovisuel, la Région a voté et mis en place un Plan stratégique pour le cinéma et l'audiovisuel dans le contexte particulier de la crise sanitaire.
- Que dans ce contexte, le 12 octobre 2020 après-midi, en marge du festival « Canneséries », la Région organise deux réunions : le premier comité de pilotage du Plan stratégique 2020-2022 ainsi qu'une rencontre de la filière professionnelle cinéma et l'audiovisuel, rencontre à l'issue de laquelle sera signée la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée,
- Que ces réunions seront modérées par un journaliste spécialisé, ayant une bonne connaissance des enjeux du secteur audiovisuel,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- Qu'Arsud prenne en charge les frais de déplacements et d'animation d'un journaliste spécialisé lors du comité de pilotage du Plan stratégique 2020-2022 et de la rencontre de la filière professionnelle cinéma et l'audiovisuel, le 12 octobre 2020 après-midi, sur la présentation d'une note d'honoraires ou d'une facture détaillée.
- Que le règlement des frais d'animation s'effectuera par mandat administratif sous 30 jours maximum après service fait,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour le journaliste mobilisé pour cette opération, eu égard aux tarifs pratiqués dans la ville de Cannes, à ce titre il pourra être remboursé aux frais réels sur présentation de justificatifs originaux dans la limite de 140€ TTC la nuitée (petit déjeuner compris) et 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir),

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2020.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité. Fait à Bouc-Bel-Air, le 1^{er} octobre 2020

> Le Président du Conseil d'Administration Monsieur Michel BISSIÈRE